

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NANCY BULGER	Numéro de permis 2015725	Date d'inspection Le 16 septembre 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 397-1984	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma supervision le ratio est maintenu
 - Lors de ma visite les documents demandés sont en règle.
- Discussion à propos des affiches de lavage des mains dans la salle de bain qui seront ajouté afin de faire l'échange pour de plus petites affiches.

La garderie est maintenant conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 septembre 2020

Date

original signé par
Nancy Bulger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 septembre 2020

Date